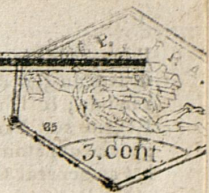


LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Messidor, an VII.



Loi du général français à Rome, concernant les religieuses qui se marieront. — Proclamation du général Mélas aux habitans de la Lombardie, pour les engager à fournir des vivres aux armées impériales. — Combat entre les Français et les austro-russes en Italie. — Texte de la capitulation de la citadelle de Turin. — Nomination d'un nouveau ministre de la marine. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

Rome, le 22 prairial.

Le général Garnier, commandant ici, a fait publier une loi d'après laquelle toutes les religieuses qui contracteront un mariage recevront, au lieu de la pension qui leur est accordée, la valeur de la dot qu'elles ont payées, à prendre sur les biens mêmes des couvens. Si ces biens se trouvoient déjà vendus, la somme à laquelle elles auront droit sera prise sur la masse totale des biens nationaux.

Par une autre loi, une contribution extraordinaire a été imposée à toutes les communes dont la population excède 6000 âmes; elle sera prise sur les domestiques, les chevaux, les boutiques, les fidécummiss, &c.

D'après un message de l'ambassadeur français, un des consuls ayant dû cesser ses fonctions, le sort est tombé sur le citoyen Brizi (de Perouse). Le général Garnier a nommé pour le remplacer le cit. Aleandri, ex-président du sénat.

Milan, le 1^{er} messidor.

Il paroît que dans la journée du 29 les Français ont obtenu quelques avantages, puisque dans un avis officiel qui fut publié hier au soir par le nouveau gouvernement, il est dit que les Français viennent de lever le siège de la citadelle de Plaisance, à l'approche de l'avant-garde de l'armée du maréchal Suwarow, & qu'ils se sont repliés vers Bobbio. On y porte à 45 mille hommes la force de cette armée, non compris 8 ou 10 mille hommes qui, sous les ordres du feldzeugmeister Kray, marchent sur Plaisance par Casal-Maggiore; ce qui porte la totalité de l'armée à plus de 50 mille hommes, sans compter un grand nombre de paysans armés. On annonce aussi que l'on se dispose à faire sérieusement le siège de la citadelle d'Alexandrie, & qu'à cet effet on a fait partir de Pavie quatre charriots chargés de bombes.

Quoi qu'il en soit, on sait aujourd'hui que la principale attaque eut lieu le 29 près de Saint-Giovanni, sur la route de Plaisance à Tortone; suivant toute apparence, elle fut faite par l'aile droite de l'armée de Moreau, tandis que l'aile gauche de l'armée de Macdonald attaquoit le général Ott sous Plaisance du côté opposé. On sait aussi que le même jour, le siège de la citadelle de Tortone fut levé par les Austro-Russes: ce qui semble indiquer que le général Morcau avoit fait des progrès dans le Tortonese; mais on n'a aucune notion exacte à cet égard. Ce qu'on peut conclure des nouvelles publiées hier au soir, c'est que les Français avoient gagné du terrain dans la journée du 29 aux environs de Plaisance; que le corps de troupes aux ordres du général Ott fut vraisemblablement obligé d'y passer le Pô, après avoir laissé

garnison dans la citadelle; autrement les Français n'auroient pu commencer le siège de cette citadelle, qu'on annonçoit avoir été abandonné par eux.

Au reste, les forces nombreuses que le maréchal Suwarow a rassemblées aux environs de Pavie, de Crémone, de Casal-Maggiore, &c. sur la rive gauche du Pô, donnent lieu de présumer que tous les succès possibles des Français se borneront à dégager les citadelles de Tortone & d'Alexandrie, & à mettre le Pô entr'eux & l'armée austro-russe, à moins qu'il ne leur arrive des renforts considérables de l'intérieur de la France.

Le duc & la duchesse de Parme sont partis hier pour Venise.

Notre gouvernement provisoire a publié, il y a quelques jours, la proclamation suivante, adressée par le feld-marchal-lieutenant Mélas, au peuple de la Lombardie:

« L'armée de votre souverain, réunie à celle de son puissant allié, est sur le point de repousser au-delà des Alpes un ennemi orgueilleux; mais elle court risque, faute de vivres, de ne pouvoir continuer ses progrès. Persuadé de votre attachement pour votre souverain & de vos sentimens pour son allié qui a concouru à votre délivrance, on s'attend que vous contribuerez à assurer la subsistance de l'armée, d'autant plus que les livraisons faites par les villes & provinces du Piémont ne sont pas suffisantes, & que les transports des magasins établis dans le pays Vénitien & les ports, ne peuvent arriver exactement, vu l'éloignement, ainsi que par d'autres causes. Hâtez-vous donc, habitans de la Lombardie, d'assister vos freres d'armes; rassemblez le plus promptement qu'il sera possible toute la farine & le grain dont vous pourriez vous passer jusqu'à la récolte prochaine, & conduisez-les à Novarre, Vercelli & Trino, où on les recevra en vous remettant des quittances qui seront payées à un terme fixé. Empressez-vous aussi de fournir tous les autres objets dont les troupes ont besoin pour continuer de se porter en avant, & soyez persuadés que l'armée ne cessera d'être reconnaissante, pour l'important service que vous lui rendez ».

Venise, le 3 messidor.

Il est arrivé à Vérone cinq évêques & un grand nombre de personnes distinguées qui se sont enfuis des pays occupés depuis peu par l'armée de Macdonald.

Le général Macdonald ne s'est arrêté que deux jours à Modene. Après s'être renforcé d'une partie des troupes de sa colonne de droite, qui comprenoit les divisions des généraux Rusca & Montrichard, & quelques bataillons cisalpins, il se mit en marche le 26 sur deux colonnes, dont

L'une se dirigea par Carpi & Novi, contre le corps aux ordres du général Hohenzollern, dans les environs de Mirandole; & l'autre qui étoit la plus forte, se dirigea par Reggio sur Parme, où elle fit sa jonction avec son aîle gauche qui étoit entrée à Parme le 26. Le 29, il livra combat au général Ott & au général Bellegarde, à Fiorenza, entre Parme & Plaisance, & parvint à les repousser dans cette dernière ville. Mais, suivant des lettres arrivées hier à Vérone, le maréchal Suwarow ayant rassemblé une armée de 40 à 50 mille hommes, a livré bataille le 30 aux généraux Macdonald & Moreau, dans le Plaisantin & le Tortosène; le combat a été aussi long que terrible, & l'on en donne pour résultat que les français ont été repoussés sur tous les points, & obligés de rétrograder vers l'Appennin. (Les lettres de Roveredo, du 4 messidor, disent que le combat duroit encore le premier).

La colonne française qui s'est dirigée par Carpi & Novi, étoit parvenue, le 30, à peu de distance de St-Benedetto, où elle faisoit mine de vouloir passer le Pô pour faire lever le blocus de Mantoue; mais on doute qu'elle puisse exécuter un projet aussi hardi, car outre que le débordement du Pô, qui a emporté plusieurs ponts, notamment celui de Plaisance, rend le passage du fleuve très difficile, le général Kray oppose aux français un nombre considérable de troupes & de paysans armés. Ce général avoit le 30, son quartier-général à Bezzolo, entre Crémone & Mantoue, & avoit garni la rive gauche du fleuve depuis Casal-Maggiore jusqu'à Ostiglia, d'une quantité de troupes & d'artillerie.

Les lettres de Ferrare, du 1^{er}, disent que le général Klenau s'étoit mis en marche depuis quelques jours avec une partie des troupes à ses ordres, se dirigeant vers Mirandole, pour soutenir le général Hohenzollern qui y étoit arrivé le 25. Elles n'annoncent rien de positif sur les opérations ultérieures de ces deux généraux.

H O N G R I E.

Semlin, le 24 prairial.

Si l'on en croit les derniers avis de Constantinople, les vaisseaux anglais qui croisent sur les côtes de Syrie, se sont emparés d'un aviso expédié par Buonaparte pour la France, avec différentes dépêches. Le général informe, dit-on, le directoire du mauvais succès de ses tentatives contre la ville d'Acre, & de la situation fâcheuse où se trouve son armée, qui est considérablement diminuée par les maladies et les combats; il demande qu'on lui envoie promptement des secours qui le mettent en état de résister aux forces qui vont l'attaquer, ou au moins de regagner sans danger la France. Cette lettre de Buonaparte au gouvernement français a été imprimée & rendue publique à Constantinople.

A U T R I C H E.

Vienne, le 2 messidor.

Le général Suwarow a eu ordre de tâcher d'expulser les français de l'Italie, mais de ne pas avancer sur le territoire français avant la prise de Mantoue. L'impératrice vient de faire présent à ce général d'une terre en Gallicie de 50 mille ducats; & au général Kray, fidèle des Autrichiens, un don de 75 mille ducats.

Nous avons ici l'abbé Broglio, le comte de Carraciolo, & six ex-jésuites chargés de concevoir les moyens de rétablir cet ordre dont l'empereur russe se déclarera aussi le protecteur. Notre ministère a déjà approuvé leur plan, & résolu de leur rendre les collèges supprimés de Vienne, Prague, Presbourg, Bude, Linz, Klagenfurth, Laibach, Venise, Milan & Fribourg en Brisgau. On leur rendra aussi leur in-

fluence sur l'éducation, sous la direction de la commission aulique des écoles. Des députés de leur assemblée générale à Mohilow seront envoyés sous peu à toutes les cours d'Allemagne, munis de lettres de recommandation de Paul I^{er}.

Le grand-prieuré de Malte en Bohême s'est réuni, par ordre de notre cour, à l'ordre de Malte à Pétersbourg, & a nommé deux députés, les comtes de Kollovrath & de Saint-Julien, pour aller complimenter & reconnoître Paul I^{er}. en qualité de grand maître de Malte.

A L L E M A G N E.

Francfort, le 10 messidor.

Le roi & la reine de Prusse, accompagnés de plusieurs princes & grands seigneurs d'Allemagne, sont arrivés ici hier après-midi; & ont assisté à un bal paré que divers particuliers de notre ville avoient ordonné dans la grande salle de l'auberge de la Maison-Rouge, dont le jardin étoit illuminé.

On mande de Berlin que M. le chambellan baron de Malitz y est arrivé de Pétersbourg. Il se rend à Lisbonne en qualité d'ambassadeur de Russie près la cour de Portugal.

Le 2^e. corps de troupes russes a été retardé dans sa marche, par un changement survenu dans sa direction. La 1^{re}. colonne n'est arrivée que le 29 prairial à Laybach.

La première colonne du 3^e. corps de troupes russes est arrivée à Cracovie le 19 prairial; la dernière colonne a dû y arriver le 29.

R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

Berne, le 10 messidor.

Le citoyen Secretan (de Lausanne), président du tribunal du canton de Léman, a été nommé membre du directoire à la place du citoyen Ochs, démissionnaire.

Le bulletin officiel annonce ainsi la démission de ce dernier :

« Le corps législatif vient d'accorder le 26 juin, à l'unanimité & aux cris mille fois répétés de vive la république, la démission que le citoyen Ochs avoit dû lui demander.

« La joie qui a éclaté à cette nouvelle, prouve à quel point la nation helvétique étoit fatiguée de la présence d'un homme qui lui rappelloit les insultes & les violences commises par Rapinat. Malheur à quiconque vend sa patrie pour régner, ou qui ose l'insulter dans sa détresse !

A R M É E D U D A N U B E.

Au quartier-général à Melingen, le 6 messidor, an 7.

Le général de brigade Humbert, commandant la division de réserve de l'armée du Danube, au rédacteur du Publiciste.

Je viens de lire, citoyen, dans votre journal en date du 26 prairial dernier, un rapport attribué à un officier de l'état-major de cette armée, lequel porte « qu'une erreur de ma part a failli coûter cher à la république; qu'ayant eu l'ordre de faire un mouvement, j'eus l'étrange imprévoyance de ne point laisser de gardes ni en avant, ni aux portes de Zurich; sorte que l'ennemi y est entré à six heures du matin, &c. &c. »

Je vous déclare, citoyen, que ce rapport est un faux matériel, & que je suis surpris que vous ayez inséré sans avoir exigé qu'il fût revêtu de la signature de l'auteur qui n'auroit pas dû garder l'anonyme. Comme c'est une calomnie avérée, veuillez bien imprimer ma lettre pour déromper la partie du public qui auroit pu partager une pareille erreur.

Salut & fraternité,

Signé, HUMBERT.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Lanslebourg, le 8 messidor.

Je vous adresse la capitulation de la citadelle de Turin. Voilà l'ennemi avec de nouvelles forces disponibles; les portera-t-il vers les Alpes? C'est ce qu'il y auroit lieu de

présenter
pourront
tions av
que la na
animées
partie co
dans les
le désir
Phonneur

Extrait de
entre le
l'empereur

Art. 1^{er}.
par la porte
nécessaires

Rép. La
porte du
retourner

de sa maj
jusqu'à l'é
& effets pa

major, les
peurs sans
sacrifice q

retour de
conduits e
leurs épée

III. Elle
par les tro
Rép. Ac

IV. Il
pendant h
son exécut

ville pour
Rép. La

conduite e
la signatur
commissai

militaire
aux opérat

VI. Les
ville, soit
ront être

s'engage
article, s
roit avoin

Rép. L
& déposé
rendus su

traits: m
piémonta
citadelle.

VII. L
effets mil
Rép. I

seront co
l'artillerie

y appart
IX. Le
seront re

cause d'o
& ne po

Rép. I
d'abord
au reste

fait arrêt
X. Le
nistratio

geont c
Rép.
XI. A
officier c

Moreau
Rép.
XIV.

présenter ; mais ses efforts & ses projets , dans ce moment , pourront être vains. Tout nous est favorable par les positions avantageuses que nous occupons sur ces sommets que la nature a rendus inaccessibles. Les troupes y sont animées d'un zèle & d'une activité admirables , quoiqu'en partie composées de compagnies de conscrits , mais qui , dans les diverses reconnoissances vers Suze , ont prouvé le désir ardent qu'ils ont de se battre & de montrer que l'honneur français les anime.

Extrait de la capitulation de la garnison de la citadelle de Turin , entre le lieutenant-général baron de Keims , au service de S. M. l'empereur ; et le général Fiorella.

Art. I^{er}. La garnison sortira avec les armes , bagages , chevaux par la porte du Secours , & il lui sera fourni le nombre de voitures nécessaires pour le transport de ses effets.

Rép. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre par la porte du Secours , mettra bas les armes sur les glacis , & pourra retourner en France , sur parole de ne pas servir contre les troupes de sa majesté impériale & royale , de même que contre ses alliés jusqu'à l'échange ultérieur : elle conservera ses bagages , chevaux & effets particuliers. Le général commandant la citadelle , son état-major , les cheis & tous les effets de l'artillerie , du génie , des sapeurs sans troupe , & tout l'état de la place resteront. D'après le sacrifice qu'ils ont fait de leurs personnes , pour effectuer le libre retour de la garnison en France , prisonniers de guerre , & seront conduits en Allemagne jusqu'à leur échange ; ils pourront conserver leurs épées , équipages & effets à eux appartenans.

III. Elle sera escortée jusqu'aux avant-postes de l'armée française , par les troupes autrichiennes , & aux postes les plus prochains.

Rép. Accordé.

IV. Il sera permis à la garnison d'occuper encore la citadelle pendant huit jours , pour les dispositions à prendre relativement à son exécution , & pendant ce tems les officiers pourront aller en ville pour leurs affaires particulières.

Rép. La garnison sortira le 22 juin de grand matin , pour être conduite en France ; les portes de la citadelle seront remises après la signature de la capitulation aux troupes autrichiennes. Les officiers , commissaires & autres individus nécessaires à la reddition des effets militaires & autres comptes , pourront rester le tems indispensable aux opérations.

VI. Les effets des militaires qui pourroient être déposés , soit en ville , soit sur le territoire occupé par l'armée autrichienne , pourroient être réclamés avec la protection de monsieur le général , qui s'engage aux démarches nécessaires , pour l'exécution du présent article , sans s'obliger cependant à faire représenter ce qui pourroit avoir été soustrait.

Rép. Les effets particuliers appartenans en propre aux officiers , & déposés en la ville de Turin , soit dans le territoire , leur seront rendus sur leurs réclamations , autant qu'ils n'auront pas été soustraits ; mais il sera de même rendu réciproquement aux officiers piémontais les effets à eux appartenans qui se trouvent dans la citadelle.

VII. Les approvisionnemens de bouche & de guerre , outils & effets militaires seront remis sur inventaire.

Rép. D'accord , mais bien entendu que dans ces effets militaires seront compris tous les plans , cartes & instrumens de génie & de l'artillerie qui se trouvent dans la citadelle , de même que les archives y appartenans.

IX. Les otages détenus à la citadelle pour la sûreté des patriotes , seront remis , & ceux qui pourroient être détenus dans la ville pour cause d'opinion , seront aussi délivrés de la part de M. le général , & ne pourront être poursuivis dans aucun tribunal civil ou militaire.

Rép. Les otages détenus dans la citadelle seront mis en liberté , d'abord après la signature de la capitulation. On ne peut satisfaire au reste de l'article , le commandant militaire autrichien n'ayant fait arrêter personne.

X. Le commissaire des guerres , les personnes attachées aux administrations , & les non combattans , pourront se rendre où ils le jugeront convenable.

Rép. Accordé.

XI. Aussitôt l'acceptation de la présente , il sera permis à un officier de la garnison de se rendre au quartier-général du général Moreau , par le chemin le plus court & sûrement accompagné.

Rép. Accordé.

Articles additionnels.

IV. Toutes caisses militaires appartenans à la république fran-

çaise , cisalpine , ou au gouvernement piémontais , seront rendues fidèlement.

Rép. Il ne s'en trouve aucune quelconque.

XV. D'abord , après la signature réciproque de la capitulation , il sera donné de part & d'autre un ou deux officiers en otage , jusqu'au moment de l'évacuation entière de la citadelle par les troupes françaises.

Rép. Convenü.

Fait & signé à Turin , le 20 juin 1799 , (3 messidor , an 7.)

Signé , le général FIORELLA , & le baron KEIMS.

Angers , le 11 messidor.

Plusieurs individus réunis dans la partie dite de la Vendée , viennent de jeter l'alarme , & de troubler la tranquillité dont ce pays jouissoit depuis un certain tems : ils ont , au nombre d'environ 40 , parcouru successivement plusieurs communes , coupé les arbres de la liberté , désarmé des cultivateurs , égorgé deux citoyens. Marchant d'abord en nombre , ils se sont ensuite divisés , & font diversion. Un corps de 300 chasseurs est parti , il y a quelques jours , de notre commune , & s'est dirigé vers Chemille : à son arrivée , les brigands se sont enfoncés dans la Vendée.

Le 9 , ces hommes , que l'on porte aujourd'hui à 60 , se sont montrés vers Beaupreau , Morveaux , Montfaucon : cinq gendarmes de cette résidence ont été désarmés , & trois chevaux pris. Les habitans de Beaupreau se sont retirés sur Chalonnes , parce que l'on craignoit pour la Mouglonge qui n'offre pas assez de sûreté.

Strasbourg , le 13 messidor.

Depuis la journée du 8 tout est tranquille sur la rive droite du Rhin. Il paroît qu'on attend , pour faire une diversion en Suabe , l'arrivée de quelques demi-brigades , qui porteront le corps d'armée à 20 mille hommes.

Tout est tranquille du côté de Brisack.

Le général Starray a été nommé , par le prince Charles , commandant des troupes autrichiennes sur le Rhin , à la place du général Kospoth , qui passe au commandement du corps de réserve.

Les Autrichiens ont évacué Heidelberg , Bruschal & les environs de Carlsruhe.

Le général Massena continue à se renforcer en Suisse.

Il se confirme que Parchivue a envoyé la colonne commandée par le général Jellachich dans le comté de Glarus , où elle est déjà arrivée , tandis qu'une partie du corps du général Haddick est descendu le Saint-Gothard , pour se réunir avec Jellachich & s'avancer du côté de Lucerne. On assure même que la colonne du général Hiller a été également détachée sur ce point , & que le prince Charles va diriger ses principales forces contre notre aile droite , commandée par Lecourbe. Le général Hotze n'est pas encore rétabli de sa blessure.

Il ne s'est rien passé d'important dans le Valais. Nos troupes tiennent en échec les insurgens & le petit corps du colonel Rohan , qui s'est réuni avec eux.

Paris , le 16 messidor.

Il est arrivé hier un courrier de l'armée d'Italie ; il apporte des nouvelles de Moreau & de Macdonald. On dit qu'il y a eu une bataille entr'eux & Suwarow ; mais on n'en publie point jusqu'ici les résultats. On assure seulement que l'action a été de part & d'autre très-meurtrière.

— Barnadotte a été installé , dès hier matin , au ministère de la guerre. Millet-Mareau a eu avec lui plusieurs conférences amicales pour le mettre au fait de la situation du département qu'il quitte.

— Un nouveau ministre de la marine est nommé ; c'est

e citoyen Bourdon, qui a été long-tems chef du bureau des colonies au même ministère, & qui depuis a été agent maritime à Ostende & en Corse.

— Le citoyen Rheinart, ci-devant ministre de la république, & depuis commissaire-ordonnateur en Toscane, est nommé notre plénipotentiaire auprès de la république helvétique, à la place de Perrochel.

— Le citoyen Tissot, chef du bureau secret du ministère de la police sous Soffin, est renommé à cette place, & y succede au citoyen Collin.

— Le Journal des *Hommes Libres*, en rendant justice aux bonnes intentions de Roger-Ducos, relève avec sévérité la phrase de son discours d'installation, où il dit que *son vœu, en s'associant aux travaux du directoire, est de gouverner la république, mais pour elle*. . . Il pense que c'est au corps législatif seul à gouverner, puisqu'il fait la loi, & au directoire seulement à en surveiller l'exécution.

— Pendant que, d'un côté, on envoie Championnet à l'armée d'Italie, on le fait, de l'autre, arriver hier à Paris avec deux de ses aides-de-camp. Il n'y a probablement encore rien de résolu sur sa destination ultérieure.

— Quoiqu'on ait déjà publié une liste du nouveau département de la Seine, cette administration n'avoit encore éprouvé aucun changement.

— François (de Neufchâteau) a composé, pendant son ministère, un livre destiné à apprendre à lire aux enfans. Il croit sa méthode plus facile que celles qui l'ont précédée; & en quittant le ministère, il l'a recommandée par une circulaire aux différentes administrations.

— L'astronome Lalande vient de prendre l'engagement public de s'élever dans les airs avec l'aéronaute Blanchard, le 30 de ce mois. Blanchard choisira à cet effet un des navires de la flotte aérienne avec laquelle il se prépare à faire le voyage d'Amérique. Ils partiront de Tivoli.

— On répand le bruit que Suwarow a refusé de ratifier la capitulation de la citadelle de Turin, en ce qui concerne personnellement le général Fiorella qui y commandoit. On va même jusqu'à dire qu'il a fait fusiller ce général, sous prétexte qu'il avoit fait fusiller lui-même comme émigré un de ses parlementaires. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

— Le frere du citoyen Serbelloni, employé au service de l'empereur, en Italie, a eu l'incroyable bassesse de s'emparer des propriétés de cet ambassadeur. Cette lâcheté seroit inconnue ici, sans la générosité d'un fermier d'une des plus importantes propriétés de Serbelloni. Cet homme estimable, après avoir obtenu un passe-port, sous prétexte d'aller acheter des chevaux en Suisse, est passé au travers des deux armées; & arrivé hier à Paris, il a remis à son propriétaire toutes les sommes qu'il avoit pu réunir. Nous regrettons d'ignorer son nom.

— Un de nos journaux assure que, dès le 15 prairial dernier, l'ancien directoire avoit rappelé ce qui reste de nos troupes dans la république batave. Il est probable que ces dispositions ont été ou seront changées.

— Le comte Saint-André, gouverneur de Turin pour le roi de Sardaigne, a fait publier dans cette dernière ville, une proclamation qui porte ce titre: *Religion et royale autorité*. Il menace de peines sévères ceux qui donneront de mauvaises nouvelles, & qui voudront exciter des troubles, & ordonne à tous les français & cisalpins de sortir, sous deux fois vingt-quatre heures, du territoire du Turin.

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 423.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 messidor.

44 13 36 39 3.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Arrêté du 14 messidor an 7.

Le citoyen Bernadotte, général de division, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du citoyen Millet-Mureau, démissionnaire, nommé général de division, & appelé au bureau militaire près le directoire.

Paris, le 15 messidor, an 7.

Le directoire exécutif, au citoyen Millet-Mureau.

Le directoire exécutif, citoyen général, satisfait du zèle que vous avez montré dans l'exercice des fonctions de ministre de la guerre, qui vous ont été confiées, & prenant en considération vos anciens services, vient de vous nommer général de division dans l'arme du génie. Le ministre de la guerre vous fera passer une expédition de l'arrêté pris à cet égard.

Signé, SIEYES, président.

CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen GÉNISSEUX.

Séance du 16 messidor.

Le conseil reçoit une foule d'adresses qui le félicitent sur l'événement des derniers jours de prairial, & qui demandent la mise en jugement de Schérer & autres grands coupables.

Quelques instans après Schérer adresse au conseil un mémoire sur ses opérations guerrières en Italie. (On rit.)

Un membre demande s'il est à l'Abbaye; un autre représente que ce mémoire doit être adressé au directoire exécutif.

Sur la proposition de Blin le directoire recevra ces pièces, & on lui rappellera, en même tems, qu'il avoit déjà été invité, par un autre message, à faire mettre cet ex-ministre en accusation.

Perrin propose, après un court rapport, un projet tendant à déclarer valables les opérations de l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône, qui a député au corps législatif Antonelle & Servet pour le conseil des cinq-cents, & Parno pour celui des anciens.

Un membre demande l'impression.

Aux voix le projet, s'écrie Lesage Senault.

Mourer annonce qu'il se propose de le combattre.

Chollet ajoute que c'est le vœu du règlement.

Arena pense qu'il faut sur-tout satisfaire le vœu du peuple; c'est le triumvirat qui, crainte des patriotes, a, dit-il, écarté les députés des Bouches-du-Rhône.

Le conseil, après quelques débats, ajourne à 24 heures après l'impression.

Un membre dénonce un écrit d'un chevalier de Saint-Louis de l'armée de Condé. On ne lui en laisse rien lire, & on le renvoie au directoire.

Riou fait arrêter que la commission de la marine présentera incessamment un travail sur les armemens en course.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 22 germinal, relative aux fournitures des hospices civils.

Bourse du 16 messidor.

Rente provisoire, 3 fr. 25 c. — Tiers consolidé, 10 fr. — Bons $\frac{2}{4}$, 87 cent. — Bons $\frac{3}{4}$, 80 c. — Bons d'arrérage, 70 fr., 68 fr. 25 cent. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers. . . .

A. FRANÇOIS.